



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Natacha MICHEL, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Gaëlle TANGUY à Mme la Maire ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

**N° 1 – Compte rendu des décisions prises
depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article
L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 30 juin 2022.

Décision du Maire N° 12 du 1^{er} juillet 2022 : Dans le cadre du développement de la boutique du Musée des Cordeliers, acquisition de 100 marque-pages personnalisés en métal doré, argenté, rosé et bronze. Sur ces 100 marque-pages, 1 est mis de côté pour présentation et 9 pour dons et cadeaux. 90 marque-pages sont proposés à la vente, dont le prix est fixé comme suit :

- Marque-page métal : 6 € l'unité.

Les éléments tarifaires de l'ensemble de la régie de recette de l'établissement sont ainsi fixés comme suit :

Visite guidée individuelle (sur réservation pour la visite des réserves) :

- 5 € par personne jusqu'à 10 personnes (jusqu'à 5 personnes pour la visite des réserves),
- 2,50 € par personne pour les étudiants, les demandeurs d'emplois, les allocataires de minimas sociaux, les personnels de musée et membres de l'ICOM (Conseil International des Musées), les enseignants sur présentation du Pass éducation, les membres de la Maison des artistes sur présentation de leur carte, les adhérents de l'ADAM et de la Société d'Archéologie de Saint-Jean-d'Angély,
- Gratuité pour les moins de 6 ans.

Visite guidée de groupe et activité de médiation hors-les-murs (sur réservation) :

- 4 € par personne dès 11 personnes,
- 30 € pour les institutions spécialisées, les établissements scolaires et les centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély,
- Gratuité pour les établissements scolaires de Saint-Jean-d'Angély, les établissements scolaires participant au programme Graines d'artistes et PEAC, le Centre de loisirs de Beaufief.

Activité de médiation in situ (sur réservation) :

- 5 € par personne,
- 20 € pour une carte fidélité de 5 activités.

Activité de médiation de la Micro-Folie :

- Gratuité pour toutes les activités excepté les visites guidées de groupe en faveur des institutions spécialisées, des établissements scolaires et des centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély,
- 30 € pour les visites guidées de groupe en faveur des institutions spécialisées, des établissements scolaires et des centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély.

Boutique :

- Cartes postales expéditions Citroën et histoire de la ville, petit format et grand format : 1 €,
- Cartes postales Doz prix public : 2,50 €,
- Cartes postales Doz prix professionnels : 1,50 €,
- Livre Noël Santon, Les Batailles de Saintonge : 19 €,
- Livre Noël Santon, Des heures qu'on n'oublie pas : 17 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, Louis Audouin-Dubreuil 1914-1918 lignes de fronts : 19,50 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, 1914-1918 Louis Audouin-Dubreuil, correspondant de guerre malgré lui : 39 €,
- Livre Jean Combes, Petite histoire de Saint-Jean-d'Angély, prix public : 9,90 €,
- Livre John Bateman et Armelle Delaplace, Balade à Saint-Jean-d'Angély, prix public : 18 €,
- Livre John Bateman et Armelle Delaplace, Balade à Saint-Jean-d'Angély, prix professionnels : 14€,
- Livre Patrick Avrillas, Louis XIII, un roi de guerre à la conquête du pouvoir : 30 €,
- Livre Gilles Bernard, Le Cognac, une fabuleuse aventure : 9,90 €,
- Livre Gilles Bernard et Michel Guillard, Les paysages du cognac : 45 €,
- Livret exposition temporaire Voir l'Essentiel : 1 €,
- Carte cartographie à plusieurs de Saint-Jean-d'Angély, prix public : 5 €,
- Carte cartographie à plusieurs de Saint-Jean-d'Angély, prix professionnels : 4,25 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière Jaune, 100 ans de Citroën : 35 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière des sables : 35,50 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière Noire : 39 €,
- Coffret Ariane Audouin-Dubreuil, Les Croisières Citroën : 29 €,
- Livre Jean-Pierre Bonnin, La vie aventureuse de Charlotte de la Trémoille : 22 €,
- Bougie grand modèle : 22 €,
- Bougie petit modèle : 16 €,
- Porte-clé autochenille : 7 €,
- Affiche exposition temporaire : 1,50 €,
- Affiche Doz format 40x60 prix public : 30 €,
- Affiche Doz format 40x60 prix professionnels : 20 €,
- Affiche Doz format A3 prix public : 15 €,
- Affiche Doz format A3 prix professionnels : 10 €,
- Affiche Première Traversée du Sahara : 4 €,
- Magnet exposition temporaire ou permanente : 4 €,
- Magnet Doz prix public : 4,50 €,
- Magnet Doz prix professionnels : 3 €,
- Marque-page métal : 6 €,
- Carnet d'écriture et de dessin : 8 €,
- Livret-jeux exposition temporaire : 1 €,
- Lithographie Alexandre Jacovleff : 6 €,
- Tote-bag : 12 €,
- Tote-bag en duo avec le carnet d'écriture et de dessin : 18 €.

Décision N° 13 du 4 août 2022 : Signature d'une convention avec la Ville d'Angoulême pour le prêt de 89 objets, œuvres et photographies dans le cadre de l'exposition temporaire intitulée « 100^{ème} anniversaire de la Première traversée du Sahara ». Réalisée en collaboration avec l'association Le Circuit des Remparts, cette exposition a eu lieu du 1^{er} au 18 septembre 2022.

Décision N° 14 du 30 août 2022 : Désignation de Maître Hervé PIELBERG, Docteur en Droit, SCP KPL AVOCATS, BP 16, 86 001 Poitiers cedex, afin de procéder à une mission d'assistance juridique et de conseil concernant l'instruction d'une contestation relative à la fixation du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022.

L'honoraire d'intervention de cette mission est fixé à un montant global évalué à 5 000 € HT, montant susceptible de varier en fonction de l'évolution de la procédure et de faire l'objet de plusieurs factures, comprenant actes et diligences suivants :

- l'analyse approfondie des pièces et informations transmises ;
- la conduite des recherches doctrinales et jurisprudentielles nécessaires ;
- l'établissement d'une consultation relative à la validité juridique et aux risques attachés aux solutions envisagées et envisageables ;
- l'instruction de la réclamation préalable ;
- l'instruction de la procédure au fond le cas échéant.

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX :

Objet du marché : Renouvellement containers enterrés Lemoyne/Coybo

Date du marché : 01/06/2022

Montant du marché : 26 430,50 € HT

Attributaire du marché : SEC TP - 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Objet du marché : Aménagement trottoirs et accessibilité

Accord cadre à bons de commande

Date du marché : 21/06/2022

Montant du marché : maxi 89 000,00 € HT

Attributaire du marché : SEC TP - 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Objet du marché : Aménagement des espaces R+1 et hangar de la salle de spectacles EDEN

Date du marché : 11/04/2022

Montant du marché : 358 697,22 € HT

Lot 1 : Gros œuvre démolition

Montant : 65 645,62 € HT

Attributaire : ALM ALLAIN – 17100 SAINTES

Lot 2 : Plâtrerie faux plafond, menuiserie

Montant : 66 855,31 € HT

Attributaire : A4 MENUISERIE – 17400 LA VERGNE

Lot 3 : Serrurerie

Montant : 23 080,97 € HT

Attributaire : A2M PROXIMETAL – 33820 ST AUBIN DE BLAYE

Lot 4.1 : Carrelage faïence

Montant : 15 037,40 € HT

Attributaire : LR CARRELAGE – 17400 ESSOUVERT

Lot 4.2 : Sols souples

Montant : 20 832,82 € HT

Attributaire : SN GUINOT – 79034 BESSINES

Lot 4.3 : Parquet

Montant : 18 229,38 € HT

Attributaire : A4 MENUISERIE – 17400 LA VERGNE

Lot 5 : Peinture, nettoyage

Montant : 16 727,34 € HT

Attributaire : A4 MENUISERIE – 17400 LA VERGNE

Lot 6 : Electricité

Montant : 44 057,08 € HT

Attributaire : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – 17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY

Lot 7 : Chauffage, ventilation, plomberie

Montant : 88 231,30 € HT

Attributaire : CIGEC – 79200 CHATILLON SUR THOUET

Objet du marché : Aménagement des voiries rue Laurent Tourneur et rue Béguin

Date du marché : 07/06/2022

Montant du marché : 140 827,25 € HT

Attributaire du marché : SEC TP - 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES :

Objet du marché : Achat d'une nacelle et d'un véhicule léger neufs

Montant du marché : 85 479,43 € HT

Lot 1 : Nacelle élévatrice sur porteur

Date du marché : 22/08/2022

Montant : 63 051,00 € HT

Attributaire : SAS BY FE – 54630 FLAVIGNY SUR MOSELLE

AR Prefecture

017-211703475-20220922-2022_09_D1-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022

Conseil municipal du 22 septembre 2022

Lot 2 : Véhicule léger (Duster Extreme)

Date du marché : 28/07/2022

Montant : 22 428,43 € HT

Attributaire : RENAULT – 17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 30 juin 2022.



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20220922-
2022_09_D1-DE

AR Sous-préfecture le **23 SEP. 2022**

Publication dématérialisée le **23 SEP. 2022**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.